



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC
Excusés : MM. BEAUJOUAN, RAMACKERS

PV du 3 février 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Courriel de VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Réouverture du stade des Bergeries à partir du 3 février 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge Dassault du jeudi 29 janvier 2026 jusqu'à nouvel ordre.



COUPES

**TIRAGE le 3 février 2026 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

EN PRESENCE CD : MM BADARELLI, LEHMANN

CLUBS PRESENTS : Epinay sur Orge SC, Fleury 91 FC, Linas Montlhéry, Morangis Chilly FC, Palaiseau US, Soisy sur Seine AS et St Michel FC 91

A jouer le 21 février : U14 et U15 F à 8

A jouer le 22 février : SENIORS ESSONNE ET DISTRICT (Exempts : DOURDAN SPORT 2, PORT RIS ORANGIS 1), CDM, VETERANS, +45 ans, +55 ans, U18 et U16

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/8^{ème} DB 08/03/2026	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Seniors District	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Vétérans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 45 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 55 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
CDM	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U18	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U16	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U14	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 11		04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U18 F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U15 F à 8	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53711561 Seniors D2/A du 1^{er} février 2026 : EPINAY ATHLETICO FC 1 / FLEURY 91 FC 3 : -1 point.

Match n° 53713317 Seniors D4/B du 1^{er} février 2026 : MONTGERON ES 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 : -1 point.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

+55 ans

OLLAINVILLE AS

+55 ans * Poule B

stade de l'Orangerie N°1 (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 17 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928022 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC.

Feuille de match non parvenue malgré les deux demandes (voir PV des 20 et 27 janvier 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à BOUSSY-QUINCY FC 1 et ETAMPES FC 2 (-1 point, 0 but).

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 24 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928031 * DOURDAN SPORTS 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

U18 F à 8

Match n° 54928139 * VIRY CHATILLON ES 1 / MAROLLES US FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 31 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928070 * TROIS VALLEES FC 2 / PORT. SAINT MICHEL 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 30 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1

Matchs à jouer le 28 février 2026

ST MICHEL FC 91 1 / BOISSY FC 91 1 remis du 18 octobre 2025

WISSOUS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 remis du 18 octobre 2025

Match à jouer le 7 mars 2026

WISSOUS FC 1 / EVRY FC 1 remis du 20 décembre 2025

Match n° 54652405 du 31 janvier 2026

LONGJUMEAU FC 1 / ORSAY BURES FC 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LONGJUMEAU FC 1.

Amende réglementaire à LONGJUMEAU FC.

Frais d'arbitrage à la charge de LONGJUMEAU FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Seniors F à 8

Match à jouer le 4 avril 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 remis du 6 décembre 2025

Match n° 54928070 du 31 janvier 2026

TROIS VALLEES FC 2 / PORT. ST MICHEL 1

Demande de TROIS VALLEES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 29 janvier 2026 pour jouer à 16h00.

Accord des PORT. ST MICHEL.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour demande tardive.

Match n° 54928033 du 7 février 2026

ETAMPES FC 2 / TROIS VALLEES FC 2

Suite à la programmation des matchs U14 D3, U14 D4 et U15 D2, la Commission reporte la rencontre au 7 mars 2026.

U15 F à 8 – Phase 2

Match n° 55445177 du 7 février 2026

PALAISEAU US 1 / MNVDB FC 1 * Poule B

Demande de MNVDB FC d'inversion de la rencontre, de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission. Motif non valable.

La Commission maintient la rencontre le 7 février 2026.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55487262 du 22 février 2026

FLEURY 91 FC 2 / PAYS DE LIMOURS ENT 1

En raison d'une rencontre de Ligue pour FLEURY 91 FC, la Commission avance la rencontre au mercredi 18 février 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

VIRY CHATILLON ES * D1

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 22 janvier 2026 ayant dit retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Senior du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accès à la division supérieure de ladite équipe Senior.

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer à une date ultérieure

VERT LE GRAND US 1 / MNVDB FC 3 * D5/C

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer le 22 février 2026

AIGLE FERTOISE 2 / LISSOIS FC 2 * D5/C

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer le 1^{er} mars 2026

MAROLLES US FC 1 / ETAMPES FC 2 * D5/C

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / BREUILLET FC 1 * D1 du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

DRAVEIL FC 3 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D4/A du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Alain Fournier N°2 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PALaiseau US 2 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1 du 8 février 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 14h00 au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

VAL YERRES CROSNE 3 / EVRY FC 2 * D3/A du 8 février 2026

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de terrain) pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D2/B du 8 février 2026

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (réorganisation des rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.



VILLEMORISON FC 1 / VERT LE GRAND US 1 * D5/C du 8 février 2026

Demande de VILLEMORISON FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (réorganisation des rencontres) pour jouer à 16h30, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53673354 du 12 octobre 2025

DRAVEIL FC 1 / STE GENEVIEVE FC 3 * D1

Retour du PV de la Commission Départementale Discipline d'Appel du 15 janvier 2026 ayant dit inflige un (1) match de suspension de terrain avec sursis à l'équipe de DRAVEIL FC 1.

Match n° 53712335 du 18 janvier 2026

BRUNOY FC 1 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Photo de la tablette avec la composition des équipes.

Match n° 53711685 du 25 janvier 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel de JEUNESSE ETAMPOISE.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 10 février 2026.

Match n° 53711559 du 1^{er} février 2026

ST VRAIN FC 1 / VILLABE ETS 1 * D2/A

Lecture FMI.

Rapports de l'arbitre centre et de l'arbitre assistant 2. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 1.

Amende réglementaire à VILLABE ETS.

Frais d'arbitrage (3) à la charge de VILLABE ETS (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53711693 du 1^{er} février 2026

MNVDB FC 1 / DRAVEIL FC 2 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs, le 29 janvier 2026 pour jouer à 15h00.

Accord de DRAVEIL FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 53712354 du 8 février 2026

STE GENEVIEVE FC 4 / ATHIS-MONS USO 1 * D3/B

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.



Match n° 53715482 du 8 février 2026

MNVDB FC 3 / AIGLE FERTOISE 2* D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h15.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer le 8 mars 2026

BOISSY FC 91 5 / LISSOIS FC 5 * D2

Matches à jouer le 1^{er} mars 2026

VILLABE ETS 5 / MORSANG SUR ORGE FC 5 * D1 remis du 18 janvier 2026

BOISSY 91 FC 5 / ST MICHEL FC 91 5 * D2 remis du 30 novembre 2025

Match à jouer le 1^{er} mars 2026

PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5* D2 rejoué du 26 octobre 2025

Reprise du dossier.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487220 du 21 février 2026

BRETIGNY FCS 1 / BRUNOY FC 1

En raison d'un match de championnat R1 pour BRETIGNY FCS, la Commission avance la rencontre au mercredi 18 février 2026 à 18h30, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 17 JANVIER 2026

D3/B

Match n° 53723461 * RIS ORANGIS US 3 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour non-connaissance des identifiants.



D3/C

Match n° 53723660 * PAYS LIMOURS ENT 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Match n° 54604425 * ETAMPES FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 24 JANVIER 2026

D2/B

Match n° 53723227 * DOURDAN SPORTS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

D3/B

Match n° 53723468 * VIRY CHATILLON ES 2 / GIF SFOC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

D4/A

Match n° 54591586 * MORANGIS CHILLY FC 3 / VIGNEUX FCO 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à MORANGIS CHILLY FC pour absence de la tablette.

D4/D

Match n° 54604793 * VIRY CHATILLON ES 3 / MASSY 91 FC 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match et absence de la tablette.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MASSY ACADEMY 1 * D1 du 7 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).



SOISY SUR SEINE AS 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D3/A du 7 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

PALaiseau US 2 / TREMPIN FOOT 1 * D2/A du 7 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00, au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 2 / ORSAY BURES FC 1 * D3/C du 7 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

STE GENEVIEVE FC 1 / ULIS CO 1 * D1 du 7 février 2026

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des terrains) pour jouer à 15h00.

MENNECY CS 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D2/A du 7 février 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 15h30.

ETAMPES FC 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * D3/A du 7 février 2026

Demande d'ETAMPES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 16h30, sous réserve de l'éclairage.

ETAMPES FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 * D4/C du 7 février 2026

Demande d'ETAMPES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 15h00.

MONTGERON ES 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C du 7 février 2026

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

SACLAS MEREVILLE US 1 / VIRY CHATILLON ES 3 * D4/D du 7 février 2026

Demande de SACLAS MEREVILLE US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53722884 du 31 janvier 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / FLEURY 91 FC 2 * D1

Courriels de GRIGNY FOOTBALL 91 et de FLEURY 91 FC.

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 28 janvier 2026 pour jouer à 13h30.

Accord de FLEURY 91 FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à GRIGNY FOOTBALL CLUB pour demande tardive.



CHAMPIONNAT U15

Match à jouer le 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1 remis du 17 janvier 2026

Demande de changement d'horaire via Footclubs

SUD ESSONNE 1 / MNVDB FC 1 * D1 du 7 février 2026

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation du terrain) pour jouer à 14h30.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 25 JANVIER 2026

D1

Match n° 53719226 * MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/A

Match n° 53719934 * EVRY COURCOURONNES 1 / VILLABE ETS 1 * D3/A

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 31 janvier 2026 à 21h58.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

D3/B

Match n° 53719936 * VIRY CHATILLON ES 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

D4/D

Match n° 54584113 * ST GERMAIN SAINTRY 2 / MONTGERON ES 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 29 janvier 2026 à 22h26.

Amende réglementaire à ST GERMAIN SAINTRY pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} FEVRIER 2026

D1

Match n° 53719231 * ULIS CO 1 / MENNECY CS 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

D4/A

Match n° 54582338 * STE GENEVIEVE FC 3 / VERRIERES LE BUISSON 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 10 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Match n° 54583539 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer à une date ultérieure

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer le 5 avril 2026 à 13h00

MAROLLES US FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D4/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

IGNY AFC 1 / RIS ORANGIS US 3 * D4/B du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 2 / PARAY FC 2 * D2/A du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

LONGJUMEAU FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/A du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12H00.

DRAVEIL FC 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D2/B du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

JANVILLE LARDY ASL 1 / BREUILLET FC 1 * D4/D du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B remis au 1^{er} mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 8 mars 2026 au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

VILLEMOISSON FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D4/D du 8 février 2026

Demande de VILLEMOISSON FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs matchs) pour jouer à 12h30.

Match n° 53719180 du 5 octobre 2025

VIGNEUX FCO 1 / TREMLIN FOOT 1 * D1

Lecture de l'extrait du procès-verbal de la Commission Départementale de Discipline d'Appel du janvier 2026 ayant dit confirme la décision de 1^{ère} instance pour dire 2 matchs de suspension de terrain avec sursis à l'équipe de VIGNEUX FCO 1.

Match n° 53719220 du 18 janvier 2026

PARAY FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel des deux clubs confirmant le résultat de la rencontre.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

PARAY FC 1 : 3 buts

TREMLIN FOOT 1 : 1 but

Match n° 54582766 du 1^{er} février 2026

EVRY FC 4 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE.

Amende réglementaire à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE.

Match n° 53719239 du 8 février 2026

PALaiseau US 1 / BRUNOY FC 2 * D1

Demande de PALaiseau US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 17h00 au complexe sportif la Poupardière à VILLEJUST (terrain synthétique).

La Commission enregistre le changement de terrain.

La rencontre aura lieu au complexe sportif la Poupardière à VILLEJUST (terrain synthétique), mais maintient l'horaire à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54582772 du 8 février 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54704808 du 8 février 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 * D4/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



COUPE ESSONNE U18

Match n° 55487358 du 22 février 2026

BRUNOY FC 1 / ULIS CO 1

En raison d'une rencontre de Ligue pour BRUNOY FC, la Commission avance la rencontre au mercredi 18 février 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55487361 du 22 février 2026

FLEURY 91 FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

En raison d'une rencontre de Ligue pour FLEURY 91 FC, la Commission reporte la rencontre au 8 mars 2026 à 13h00.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 25 JANVIER 2026

D2/A

Match n° 53718827 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 54706939 * ULIS CO 2 / VILLEMORISSON FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

Demande de changement de date via Footclubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DOURDAN SPORTS 2 * D3/B du 8 février 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (trop de matchs sur complexe) pour jouer le 19 avril 2026.

Match n° 53718956 du 18 janvier 2026

DRAVEIL FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 22 janvier 2026 ayant dit match à jouer.

La Commission reporte la rencontre au 22 février 2026.



Match n° 54706936 du 18 janvier 2026

SAVIGNY FOOT CO 2 / VILLEMORISSON FC 1 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 22 janvier 2026 ayant dit match à jouer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Frais d'arbitrage à la charge du DEF.

Match n° 53718740 du 1^{er} février 2026

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Courriel de LONGJUMEAU FC.

Demande de LONGJUMEAU FC de changement de date via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende à LONGJUMEAU FC pour demande tardive.

Match n° 54576758 du 1^{er} février 2026

JANVILLE LARDY ASL 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de DOURDAN SPORTS 2.

Frais d'arbitrage à la charge de JANVILLE LARDY ASL.

Match n° 53718970 du 8 février 2026

MONTGERON ES 1 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D2/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 18 JANVIER 2026

D1

Match n° 53717203 * MONTGERON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D1

Match n° 53717215 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 10 février 2026.

TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer à une date ultérieure

MILLY GATINAIS FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

BOISSY FC 91 1 / SACLAS MEREVILLE US 3 * D4/B



TI 72h du 1^{er} février 2026 à jouer le 8 mars 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / PORT. ULIS 1 * D2/A
AIGLE FERTOISE 2 / LONGJUMEAU FC 1 * D3/C
SO VERTOIS 1 / PORT. ST MICHEL 1 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D3/4 du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

Match n° 53717678 du 25 janvier 2026

PALaiseau US 1 / AOP CORBEIL 1 * D3/A

Lecture FMI.

Courriel de PALaiseau US.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande le résultat de la rencontre au club visiteur pour sa réunion du 10 février 2026.

+45 ANS

Match à jouer le 8 mars 2026

WISSOUS FC 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule B remis du 18 janvier 2026

Match n° 54571099 du 8 février 2026

WISSOUS FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de WISSOUS du stade du château Gaillard.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Match à jouer le 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A remis du 21 décembre 2025

Match n° 54574374 du 18 janvier 2026

EPINAY SUR ORGE SC 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule B

Courriel d'EPINAY SUR ORGE demandant à jouer la rencontre le 22 février 2026.

Refus de la Commission.

Le 22 février 2026 est un tour de Challenge et l'équipe de JANVILLE LARDY ASL 6 est qualifiée.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

Match n° 54575113 du 1^{er} février 2026

BOUSSY-QUINCY FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C

Courriel de VILLABE ETS du jeudi 29 janvier 2026.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 54574220 du 1^{er} février 2026

ORSAY BURES FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 * Poule A

Courriel d'ORSAY BURES FC.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de BURES SUR YVETTE reçu le 31 janvier 2026 à 10h28.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.